



POLE DECHETS

# RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2022

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### 01-FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022.....4

01.	Enquête « vos déchets et vous » .....	5
02.	Campagne de commande et de distribution des bacs de tri .....	6
03.	Une nouvelle organisation de la collecte des déchets en 2023 .....	7
04.	Un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés .....	8
05.	Divers .....	9

### 02-LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE ..... 10

01.	Le périmètre du service .....	11
02.	La collecte des ordures ménagères.....	12
03.	La collecte sélective : emballages, papier et verre. ....	15
04.	La déchèterie communautaire du Moulin .....	17
05.	Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés .....	23

### 03-LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT..... 25

01.	Le traitement des ordures ménagères résiduelles .....	26
02.	Le traitement des déchets issus de la collecte sélective.....	29
03.	Le traitement des déchets collectés en déchèterie .....	31

### 04-LES INDICATEURS FINANCIERS ..... 33

01.	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets .....	34
02.	Coût du service 2022.....	35
03.	Recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) .....	37
04.	Soutiens financiers des éco-organismes .....	38
05.	Financement détaillé du service .....	39
06.	Indicateurs de coûts.....	40

## Préambule

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Après présentation au conseil communautaire, le présent rapport sera mis à la disposition du public sur le site [www.3cm.fr](http://www.3cm.fr) et transmis aux maires de chacune des communes pour une présentation en conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan technique et financier, ce dernier étant élaboré avec la méthode Comptacoût conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner la matrice Comptacoût, cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets.



01

# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

# 01. Enquête « vos déchets et vous »

Du 18 février au 6 mars 2022, les habitants du territoire avaient été invités à s'exprimer sur le service de gestion des déchets : ce qu'ils ont fait massivement.

Quatre mois après la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri (« Tous les emballages et papiers se trient ! ») en octobre 2021, la 3CM souhaitait connaître l'impact de ce changement sur la pratique du tri, et plus globalement appréhender les comportements et les attentes des habitants concernant le service de gestion des déchets.



Plus de 1 000 personnes ont répondu au questionnaire portant sur le tri, les ordures ménagères, la déchèterie, le coût du service et la réduction des déchets.

Les principaux enseignements tirés de cette enquête étaient les suivants :

- Alors que 93.8 % des habitants se déclaraient satisfaits du service de collecte des ordures ménagères (dont 44.41 % très satisfaits) et 93.6 % de la déchèterie (dont 35.89 % très satisfaits), les résultats étaient plus partagés concernant la collecte du tri en point d'apport volontaire, 52 % ayant déclaré être satisfaits ou très satisfaits (8.40 %) et 48 % des habitants moyennement satisfaits ou non satisfaits (16.68 %).
  - Les habitants ont abondamment témoigné des problèmes qu'ils rencontraient : volume de plus en plus important des emballages qui les contraignent à se rendre plus souvent au point tri, étroitesse des opercules pour déposer les déchets, caractère salissant des nouveaux emballages à trier, difficulté à stocker, bornes parfois saturées ...
- Plus de 60 % des habitants ont déclaré qu'ils étaient certains de trier davantage s'ils disposaient d'une poubelle de tri individuelle.
  - 90 % des habitants ont constaté une diminution du volume de la poubelle grise depuis les nouvelles consignes de tri. Un habitant sur deux déclare même avoir constaté une « forte diminution ».
  - Un tiers des habitants ont déclaré présenter à la collecte leur bac gris moins d'une fois par semaine.
  - Malgré la simplification des règles de tri depuis le 1er octobre 2021 (« Tous les emballages et papiers se trient »), 40 % des habitants exprimaient encore avoir des doutes au moment de trier surtout en ce qui concerne les emballages en plastique.
  - 57.63 % des habitants avaient exprimé souhaiter avoir plus d'informations sur ce que deviennent les déchets.
  - Un habitant sur deux avait répondu être prêt à modifier certaines de ses habitudes pour réduire sa production de déchets.

## 02. Campagne de commande et de distribution des bacs de tri

A partir du 17 mai 2022, les habitants de la 3CM ont été informés (courrier, presse, réseaux sociaux...) de la nouvelle organisation de collecte des déchets en 2023 et de la nécessité de commander un bac jaune pour le tri.



NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	VOLUME DE SAC RECOMMANDÉ	HAUTEUR TOTALE MM	LARGEUR MM	PROFONDEUR MM	POIDS KG
1	120 litres	933	445	516	8,3
2	180 litres	1075	480	730	10,1
3	240 litres	1061	580	730	8,8
4	360 litres	1090	625	850	17,1
Plus de 4	540 litres*	1 bac 360 litres + 1 bac 180 litres			

\*Volume 540 litres réservé aux foyers composé de plus de 4 personnes.  
Pour visualiser ces bacs, rendez-vous à la déchèterie communautaire du Moulin à La Boisse ou un modèle de bac de chaque type est présente.

#### Sélectionnez votre bac

- 1 Bac 120 litres
- 1 Bac 180 litres
- 1 Bac 240 litres
- 1 Bac 360 litres
- 1 Bac 360 litres + 1 Bac 180 litres



Les habitants étaient invités à commander leur bac en ligne sur une plateforme de commande créée pour l'occasion ou à la déchèterie lors des permanences organisées ou encore en remplissant un formulaire papier.

Plus de 6 500 bacs ont été distribués aux habitants (particuliers et professionnels) entre le 19 septembre et le 19 novembre dans les 9 communes du territoire par une équipe de 6 agents recrutés pour cette opération. Des permanences ont ensuite été organisées au centre technique communautaire au mois de décembre.



# 03. Une nouvelle organisation de la collecte des déchets en 2023

Sept réunions publiques ont été organisées au cours du second semestre 2022 pour présenter et expliquer aux habitants l'organisation de la collecte des déchets en 2023 :

- Le 14 septembre à La Boisse,
- Le 17 octobre à Sainte Croix,
- Le 7 novembre à Pizay,
- Le 9 novembre à Dagneux,
- Le 14 novembre à Béligneux,
- Le 24 novembre à Bressolles,
- Le 28 novembre à Balan.



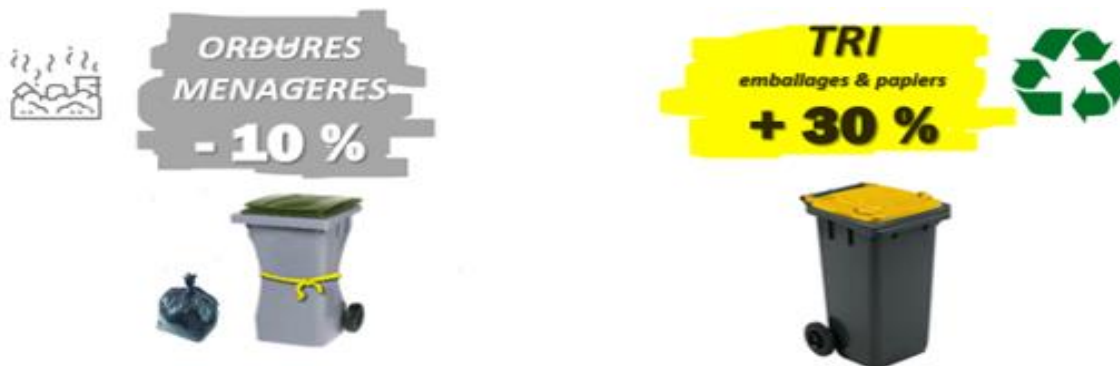
En décembre 2022, ont été communiqués les calendriers de collecte pour chaque secteur d'habitation permettant à chaque habitant de savoir quand présenter ses bacs à la collecte. Un mémo-tri a été joint à cet envoi afin de communiquer sur les déchets à déposer dans les bacs jaunes.

## Des objectifs ambitieux

A travers cette nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers, les objectifs visés par la 3CM sont les suivants :

- ⇒ Faciliter le geste de tri à tous (aspect service)
- ⇒ Augmenter le recyclage (aspect environnemental)
- ⇒ Maîtriser le coût du service et la fiscalité (aspect financier)

Concernant la performance de tri de la 3CM, les objectifs chiffrés sont les suivants :



## 04. Un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés



Une nouvelle version du règlement de collecte a été adoptée lors du conseil communautaire du 3 novembre 2022 afin de tenir compte de l'évolution du service à partir du 16 janvier 2023 sur les points suivants :

- Collecte des emballages et papier recyclables en porte à porte et non plus en point d'apport volontaire,
- Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères selon un zonage : collecte hebdomadaire pour les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants ; collecte une semaine sur deux dans les zones agglomérées de moins de 2 000 habitants,
- Règles d'attribution des bacs et sacs de tri.

Les objectifs du règlement sont les suivants :

- Garantir un service public de qualité,
- Contribuer à améliorer la propreté et le respect de l'environnement sur le territoire,
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte des déchets,
- Sensibiliser les citoyens à la nécessité de valoriser au maximum les déchets produits,
- Les informer sur les différents services et équipements mis à leur disposition à cet effet,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets et informer des sanctions en cas d'infractions.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site internet de la 3CM [www.3cm.fr](http://www.3cm.fr).



# 05. Divers

## La sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires aux enjeux de la gestion des déchets est un axe fort de la politique déchets de la 3CM depuis plusieurs années.

Au cours de l'année 2022, environ 200 élèves ont été sensibilisés.



## Partenariat avec la Ligue contre le cancer pour le tri du verre

Remise d'un chèque de 2441.97 € au Docteur Jean BRUHIÈRE, Président du Comité de L'Ain de la Ligue contre le cancer le 16 novembre 2022 dans le cadre du partenariat pour le tri du verre



## Le tri du papier pour le TELETHON



Grâce aux efforts conjoints des habitants de Balan et des bénévoles de l'AFM-TELETHON, 8.72 tonnes de papier recyclable ont pu être collectés dans les bennes mises à disposition par la 3CM.

L'intégralité de la recette liée à la vente du papier (2034.38 €) a été versée par la 3CM à l'AFM-TELETHON

## Le soutien financier à l'achat de composteurs



Depuis juin 2017, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM subventionne l'achat de composteurs et de lombricomposteurs par les particuliers résidant sur son territoire à hauteur de 50% du prix d'achat TTC avec un plafond de 40€.

33 achats de composteurs ont été soutenus en 2022 ce qui porte à 225 le nombre total d'achats soutenus depuis juin 2017.



02

# LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

# 01. Le périmètre du service

La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, dénommée ci-après « la 3CM », collecte et traite les **déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble de ses 9 communes.

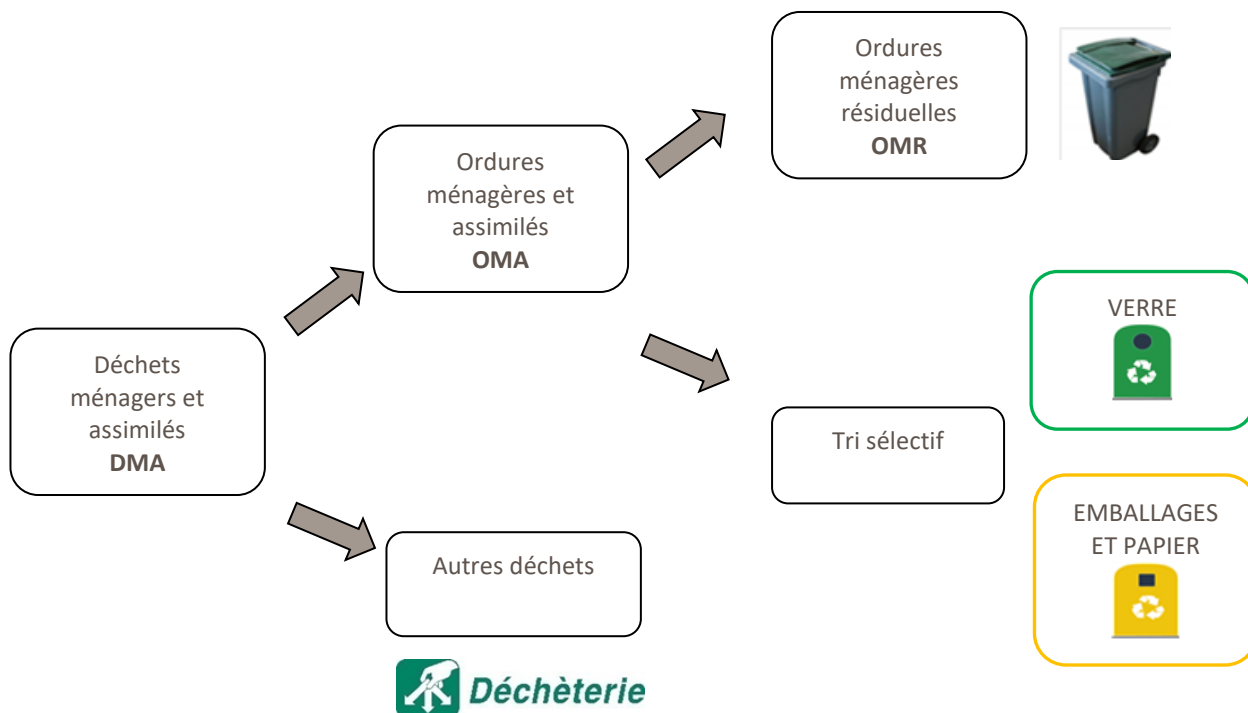
Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets non ménagers des activités d'industrie, de commerce, d'artisanat ou de services privés ou publics présentés à la collecte dans les mêmes conditions que les déchets des ménages dans la limite de 3000 litres par établissement et par semaine tel que précisé dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.



**25 233 habitants**  
Total population légale des communes en vigueur au 1er janvier 2022  
Source : INSEE

L'ADEME classe la 3CM dans la typologie des collectivités « mixte à dominante rurale ». Cette classification est construite selon les caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat (densité de logements inférieur ou égal à 80 logements/Km<sup>2</sup> et taux d'habitat collectif compris entre 20 % et 45 %). Ces caractéristiques ont des incidences sur les indicateurs du service public de gestion des déchets (performances et importance relative de la collecte sélective).

Schématiquement, les déchets ménagers et assimilés se répartissent de la manière suivante :



## 02. La collecte des ordures ménagères

En 2022 la collecte des OMr était assurée en régie par la 3CM. Elle est organisée en dix tournées hebdomadaires et assurée par deux équipes de collecte, soit un effectif de six agents et deux agents polyvalents.



### Planning de collecte des ordures ménagères en 2022

COMMUNES	SECTEURS COLLECTES	JOUR(S) DE COLLECTE
BALAN	Commune de Balan Habitats collectifs *	Jeudi Mardi et vendredi
BELIGNEUX	Béligneux village Habitats collectifs * Chânes	Mercredi Mercredi et vendredi Vendredi
BRESSOLLES	Commune de Bressolles	<b>Jeudi</b>
DAGNEUX	Commune de Dagneux (sauf route de Sainte-Croix) Habitats collectifs Route de Sainte-Croix	Mardi Mardi et vendredi Vendredi
LA BOISSE	Commune de La Boisse Habitats collectifs	Lundi Lundi et vendredi
MONTLUEL	Montluel ville (sauf rues suivantes) Grande Rue, Rue Notre Dame des Marais et Rue de la gare Habitats collectifs Jailleux Route du Gabet (Jailleux) Hameaux du plateau Route de Sainte-Croix	Lundi et jeudi Mercredi et vendredi Lundi et jeudi Lundi Mercredi Mercredi Vendredi
NIEVROZ	Commune de Niévroz	Mardi
PIZAY	Commune de Pizay	Mercredi
STE-CROIX	Commune de Sainte-Croix	Mercredi

## Planning de collecte des ordures ménagères en 2023

Le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés qui entre en vigueur en janvier 2023 présente les modalités de collecte des bacs gris OMR et des bacs jaunes pour le tri.

Les fréquences de collecte sont définies selon :

- le nombre d'habitants de la zone agglomérée,
- la typologie d'habitat,
- l'activité des usagers professionnels et le gisement de déchets considérés.

Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Zone	Typologie d'habitat	Fréquence de collecte des OMR ("bacs gris")	Fréquence de collecte des emballages et papiers recyclables ("bacs jaunes")
Zones agglomérées* de <u>plus</u> de 2 000 habitants : Montluel ville, Dagneux, La Boisse et secteur La Valbonne sur les communes de Balan et Béligneux.	Habitat individuel, habitat vertical collectif** de moins de 20 logements et professionnels.	une fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Habitat vertical collectif de 20 logements et plus.	deux fois par semaine	deux fois par semaine
	Commerces des métiers dits de bouche***, restaurants, restaurants scolaires, maisons de retraite, établissements recevant du public.	deux fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Gros producteurs : établissements générant plus de 1 000 litres d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et/ou 1500 litres de tri (emballages et papiers) par semaine.	deux fois par semaine si gisement > 1 000 litres /semaine	une fois par semaine si gisement > 1 500 litres par semaine
Zones agglomérées* de <u>moins</u> de 2 000 habitants : le reste du territoire (Balan village, Béligneux village, Béligneux Chânes, Bressolles, Montluel Jailleux et Plateau, Niévroz, Pizay, Sainte Croix)	Habitat individuel, habitat vertical collectif** de moins de 10 logements et professionnels	une fois toutes les deux semaines	une fois toutes les deux semaines
	Habitat vertical collectif de 10 à 19 logements	une fois par semaine	une fois par semaine
	Habitat vertical collectif** de 20 logements et plus	deux fois par semaine	deux fois par semaines
	Commerces des métiers dits de bouche***, restaurants, restaurants scolaires, maisons de retraite, établissements recevant du public.	deux fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Gros producteurs : établissements générant plus de 1 000 litres d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) par semaine et/ou 1500 litres de tri (emballages et papiers) par semaine	deux fois par semaine si gisement > 1 000 litres/semaine	une fois par semaine si gisement > 1 500 litres/semaine
	Crèches d'une capacité supérieure à 5 berceaux	une fois par semaine	une fois toutes les deux semaines

Chaque secteur d'habitation listé ci-dessous a un calendrier de collecte spécifique :

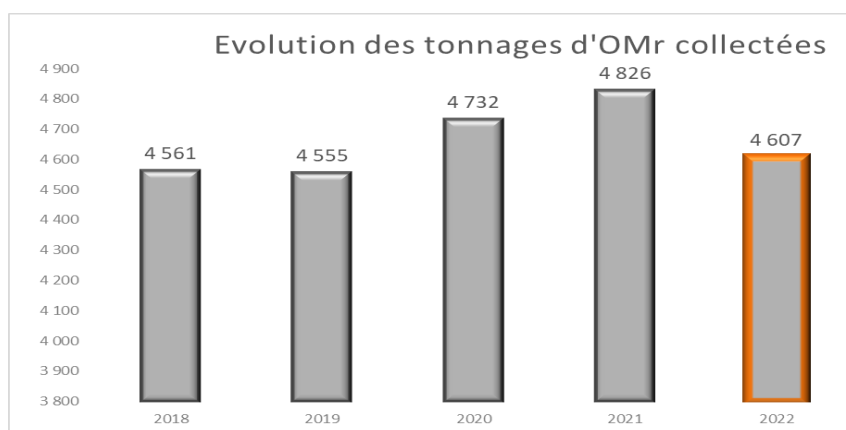
- Balan village,
- Balan La Valbonne,
- Béligneux Chânes,
- Béligneux village,
- Béligneux La Valbonne,
- Bressolles,
- Dagneux hors zone d'activité,
- Zone d'activité économique Dagneux/Montluel /La Boisse,
- La Boisse,
- Montluel ville hors grande rue, rue Notre Dame des Marais et rue de la gare,
- Montluel Jailleux,
- Montluel Plateau,
- Niévroz,
- Pizay,
- Sainte Croix.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site internet de la 3CM.

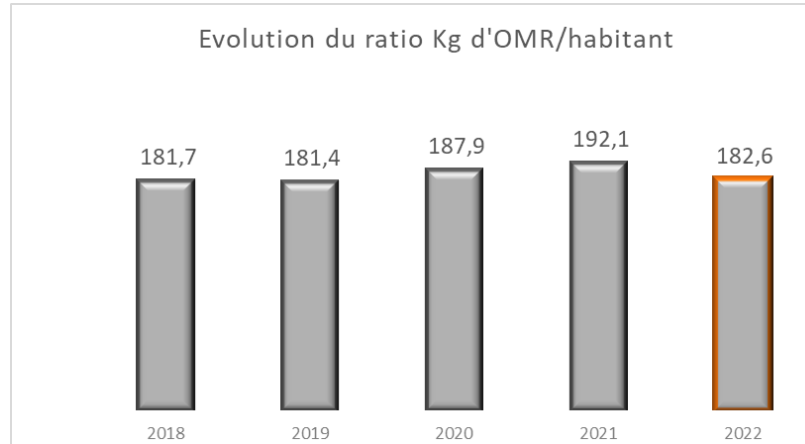
### TONNAGE D'OMR COLLECTE

Pour l'année 2022, la quantité d'OMR collectée sur le territoire de la 3CM est de **4 607 tonnes**. Ce tonnage est en diminution de 4.5 % après avoir augmenté de 5.9 % entre 2019 et 2021. Il retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Population Insee	25 100	25 112	25 179	25 117	25 233	0,46%
Tonnages OMr	4 561	4 555	4 732	4 826	4 607	-4,54%



## RATIO PAR HABITANT



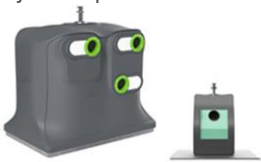
Sur l'année 2022, le ratio d'ordures ménagères (OMR) collectées est de 182.6 Kg par habitant. Ce ratio retrouve son niveau d'avant COVID.

## 03. La collecte sélective : emballages, papier et verre.

En 2022, sur le territoire de la 3CM, la collecte sélective s'effectuait uniquement en apport volontaire dans des colonnes de tri aériennes ou enterrées.



Colonnes jaunes pour les emballages et papiers



Colonnes vertes pour les emballages en verre

A partir du 16 janvier 2023, les colonnes de tri jaunes sont remplacées par des bacs roulants jaunes fournis individuels par la 3CM et collectés en porte à porte.



En 2022, la collecte de ces différents matériaux était réalisée pour le compte de la 3CM par des prestataires de service :

- ECODECHETS pour les bornes jaunes,
- GUERIN pour les bornes vertes.

Le marché de collecte des bornes jaunes prend fin le 27 janvier 2023.

## TONNAGES COLLECTES

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de collecte sélective :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Emballages séparés</b> (jusqu'au 30 septembre 2021)	508	526	545	417	0
<b>Papiers séparés</b> (jusqu'au 30 septembre 2021)	447	426	376	285	0
<b>Emballages et papier en mélange</b> (depuis le 1er octobre 2021)	0	0	0	261	955
<b>EMBALLAGES ET PAPIER</b>	955	951	921	962	955
<b>Verre</b>	824	801	822	814	820
<b>TOTAL EMBALLAGES/PAPIER/VERRE</b>	1 779	1 752	1 743	1 776	1 775

En 2022, 167.7 tonnes d'emballages et papiers ont été collectés à la déchèterie dans les bennes dédiées au tri sélectif soit 17.5 % du total.

Pour l'année 2022, le **tonnage global de la collecte sélective s'établit à 1 775 tonnes, chiffre en stagnation par rapport à 2021.**

Sur les dernières années, nous observons

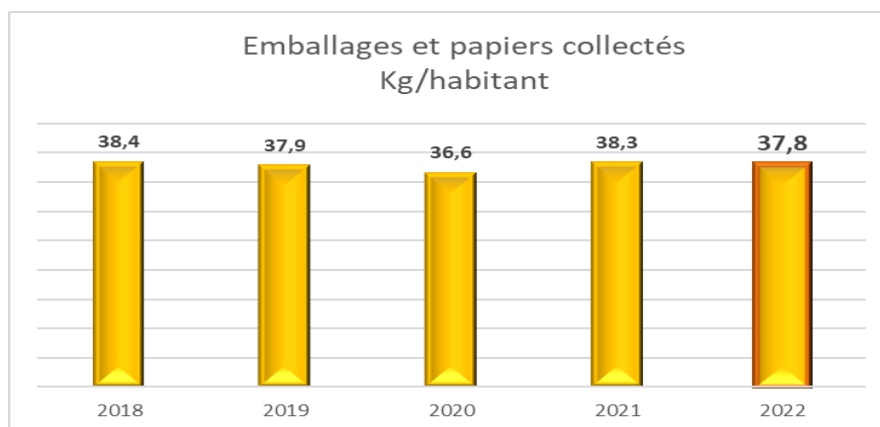
- Une stagnation du total « emballages/papier » avec une augmentation des quantités d'emballages et une diminution des quantités de papier due au développement du numérique.
- Une stagnation des tonnages de verre depuis 2018 après deux années de forte augmentation : + 4.3 % entre 2016 et 2017 et + 11.5 % entre 2017 et 2018.

## TAUX DE REFUS

Le taux de refus (part des déchets collectés dans les bornes jaunes et la benne de déchèterie correspondant à des erreurs de tri) communiqué par le centre de tri TRIVALO69 est de 16.9 % pour l'année 2022.

## RATIOS PAR HABITANT

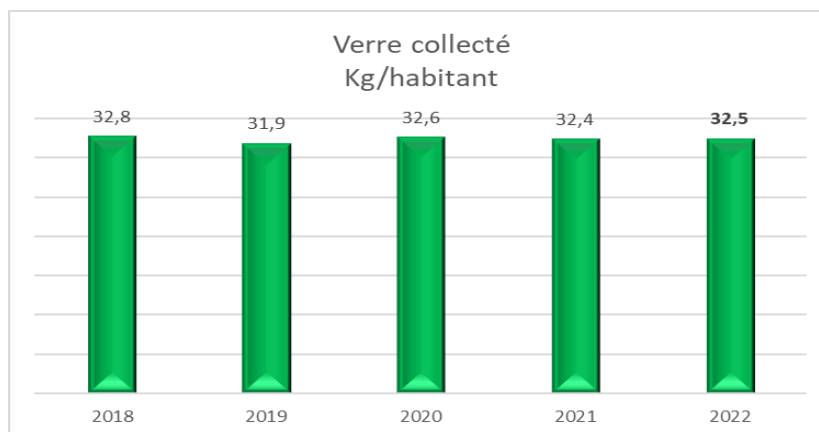
Le ratio emballages/papier atteint **37.8 Kg** par habitant en 2022.





Sur les dernières années, ce ratio stagne en raison de la forte diminution de la quantité de papier collecté qui a annulé l'impact de l'augmentation des quantités d'emballages triés. La diminution du tonnage de papier, tendance lourde depuis plusieurs années en raison de la tendance à la dématérialisation, avait été particulièrement importante en 2020 en raison de l'arrêt de la distribution des prospectus.

Pour 2022, le ratio verre est de **32.5 kg** par habitant. Ce ratio stagne après une forte augmentation entre 2017 et 2018.



## 04. La déchèterie communautaire du Moulin

Une déchèterie est présente sur le territoire de la 3CM à l'adresse suivante :  
1064 chemin de la Plaine à La Boisse.

Le site permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge dans le cadre de la collecte ordinaire des ordures ménagères ou des colonnes de tri du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature. L'accès aux professionnels est autorisé et payant. L'accueil des usagers, l'exploitation et l'entretien de la déchèterie sont assurés par le personnel de la 3CM. L'enlèvement et le transport des déchets jusqu'aux sites de traitement ou valorisation sont assurés par des prestataires externes mandatés par la 3CM.



La déchèterie est accessible du lundi au samedi (sauf jours fériés) aux horaires suivants :

- 8h30-11h45
- 13h30-17h45

## DECHETS ACCEPTES

- Les métaux
- Les cartons,
- Les gravats (briques, parpaings, pierres, tuiles, ardoises...),
- Le plâtre,
- Le bois,
- Les déchets verts des jardins (tontes de pelouse, produits d'élagage ou petits branchages, déchets floraux...),
- Les déchets encombrants (meubles, canapés, laine de verre, moquette, résidus des aménagements intérieurs des habitations, polystyrène, plastique non recyclable...),
- Les journaux, magazines, revues, papiers, livres,
- Les déchets d'emballages ménagers (verre, cartonnettes, briques de lait...),
- Le PVC,
- Les télévisions, écrans d'ordinateurs, électroménager et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les linges, vêtements, chaussures, maroquinerie,
- Les pneus des véhicules légers sans jante,
- Les capsules de café des marques Nespresso et Tassimo,
- Les lunettes,
- Les lampes, tubes fluorescents,
- Les cartouches d'encre,
- Les huiles de vidange des moteurs,
- Les piles et accumulateurs,
- Les batteries des véhicules légers,
- Les huiles de friture,
- Certains déchets spéciaux (toxiques ou dangereux) : les peintures, vernis, teintures, acides (sulfurique, chlorhydrique...), bases (soude, ammoniacque...), colles, résines, mastics, diluants, détergents, détachants, solvants, aérosols, produits du traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à gasoil, radiographies argentiques, bouteilles de gaz (uniquement butane et propane), cartouches de gaz, extincteurs d'une capacité maximum de 6 kgs.

La déchèterie est équipée de 2 bennes de la filière ECOMOBILIER, éco-organisme à but non lucratif dédié à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique. Dans ces bennes doivent être déposés tous les meubles ou parties de meubles quel que soit le matériau constituant.

En complément des bornes réparties sur l'ensemble du territoire, la déchèterie met à disposition des usagers une benne dédiée aux emballages et aux papiers recyclables.

Par ailleurs, la déchèterie organise ponctuellement des collectes d'amiante lié (sur inscription).

## ACCES ET CONDITIONS TARIFAIRES

L'accès à la déchèterie est uniquement réservé aux administrés et professionnels du territoire de la 3CM. Il est contrôlé via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques, nécessitant au préalable l'enregistrement du véhicule auprès des services de la 3CM.

## PARTICULIER DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	<b>GRATUIT</b> jusqu'au 50 <sup>ème</sup> passage sur l'année civile <b>10 €</b> à partir du 51 <sup>ème</sup> passage
CTTE (camionnette)	< 2,6 tonnes	
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	<b>GRATUIT</b> jusqu'au 25 <sup>ème</sup> passage sur l'année civile <b>20 €</b> à partir du 26 <sup>ème</sup> passage

## PROFESSIONNEL INSTALLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	<b>GRATUIT</b> jusqu'au 50 <sup>ème</sup> passage sur l'année civile <b>10 €</b> à partir du 51 <sup>ème</sup> passage
CTTE (camionnette)	< 2,6 tonnes	<b>15 €</b> jusqu'au 150 <sup>ème</sup> passage sur l'année civile <b>25 €</b> à partir du 151 <sup>ème</sup> passage
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	<b>20 €</b> jusqu'au 150 <sup>ème</sup> passage sur l'année civile <b>30 €</b> à partir du 151 <sup>ème</sup> passage

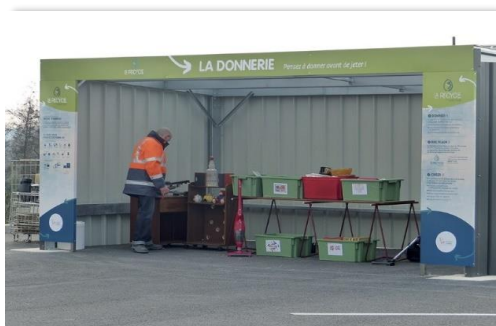
Deux passages gratuits par mois calendaire (les deux premiers passages du mois).

Le règlement de la déchèterie du Moulin, approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2019, définit les règles applicables au fonctionnement de la déchèterie.

## PREVENTION DES DECHETS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM met à disposition des usagers deux **zones de réemploi**.

### La Donnerie



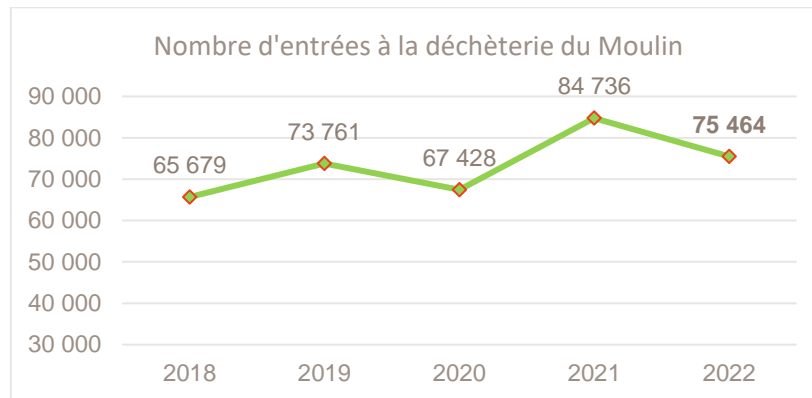
Sous la Donnerie peuvent être déposés des objets encore réutilisables (petits meubles, jouets, bibelots, vaisselles, décoration...). Ces objets sont récupérés par l'association Sols'Tisse basée à Montluel. L'association procède au tri et au nettoyage des objets qui sont ensuite revendus à bas prix dans le magasin « La recycle de Sols'Tisse » situé dans la même rue que la déchèterie. Cette activité, sans but lucratif, a pour objectif le retour à l'emploi pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

## Le préau des matériaux



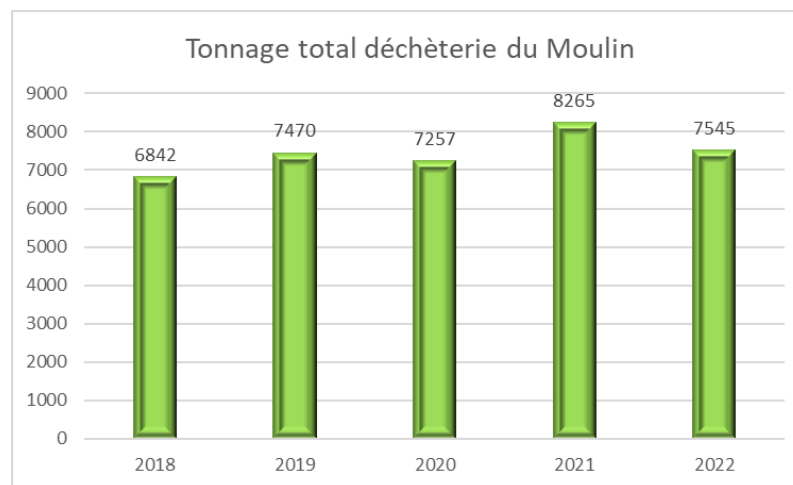
Le préau des matériaux a pour fonction de permettre aux particuliers et professionnels de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.

## FREQUENTATION DE LA DECHETERIE



La fréquentation du site a diminué de 10.9 % après avoir très fortement augmenté en 2021 (+ 26 % par rapport à 2021).

## TONNAGE COLLECTE



Le tonnage global collecté en déchèterie s'est élevé à 7545 pour l'année 2022 (hors bennes papiers et emballages dont les tonnages sont intégrés au tri) **soit une diminution de 8.7 % par rapport à l'année 2021.**

## DETAIL DES TONNAGES

TYPE DE DECHETS	2018	2019	2020	2021	2022	PART 2022	EVOLUTION TONNAGE 2022-2021
CARTON	279,6	303,8	330,4	374,3	337,9	4,5%	-9,7%
BOIS	586,6	650,8	672,4	834,5	725,9	9,6%	-13,0%
FERRAILLE	276,7	293,9	327,1	325,9	294,9	3,9%	-9,5%
GRAVATS	1 933,6	1 976,1	2 072,6	2 251,7	1 981,5	26,3%	-12,0%
ENCOMBRANTS	603,6	775,8	813,0	966,0	887,3	11,8%	-8,1%
MOBILIER (depuis le 2 mai 2017)	543,6	555,4	566,3	634,7	716,4	9,5%	12,9%
FENETRES VITREES (depuis le 2 mai 2017)	so	so	so	33,7	31,9	0,4%	so
DECHETS VERTS	2 020,9	2 232,4	1 842,4	2 135,2	1 925,4	25,5%	-9,8%
PVC	12,2	13,1	6,5	16,8	9,9	0,1%	-41,1%
PLATRE	211,1	261,8	228,2	288,8	232,3	3,1%	-19,6%
APPAREILS ELECTRIQUES (DEEE)	213,4	218,5	244,6	233,6	230,1	3,0%	-1,5%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	76,9	79,2	74,2	81,3	74,8	1,0%	-8,0%
AMIANTE	-	18,5	11,4	11,4	16,8	0,2%	47,4%
TEXTILES bornes LE RELAIS	55,7	60,4	35,4	46,0	47,6	0,6%	3,5%
HUILE DE VIDANGE	8,6	10,1	12,0	13,9	11,9	0,2%	-14,4%
HUILE DE FRITURE	1,2	1,5	2,3	1,3	2,3	0,0%	76,9%
PILES	2,1	1,6	2,4	2,1	1,7	0,0%	-16,7%
LAMPES	0,9	0,8	1,0	1,0	0,5	0,0%	-50,0%
PNEUS	11,4	10,8	13,6	12,0	15,4	0,2%	28,7%
CARTOUCHES D'ENCRE	0,6	0,8	0,6	0,7	0,5	0,0%	-24,6%
CAPSULES NESPRESSO	3,1	3,7	0,1	SO	SO	SO	SO
CAPSULES TASSIMO	0,6	0,6	0,6	SO	SO	SO	SO
<b>TOTAL</b>	<b>6 842</b>	<b>7 470</b>	<b>7 257</b>	<b>8 265</b>	<b>7 545</b>	<b>100,0%</b>	<b>-8,7%</b>

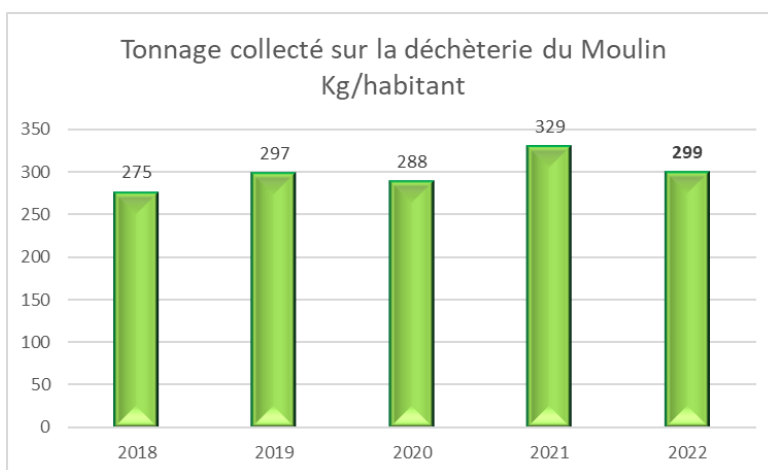
### La donnerie

En 2022, l'association Sols'Tisse a récupéré **25.58 tonnes** d'objets divers (petits meubles, bibelots, vaisselle, jouets...). Le tonnage récupéré était de 23.6 tonnes en 2021.

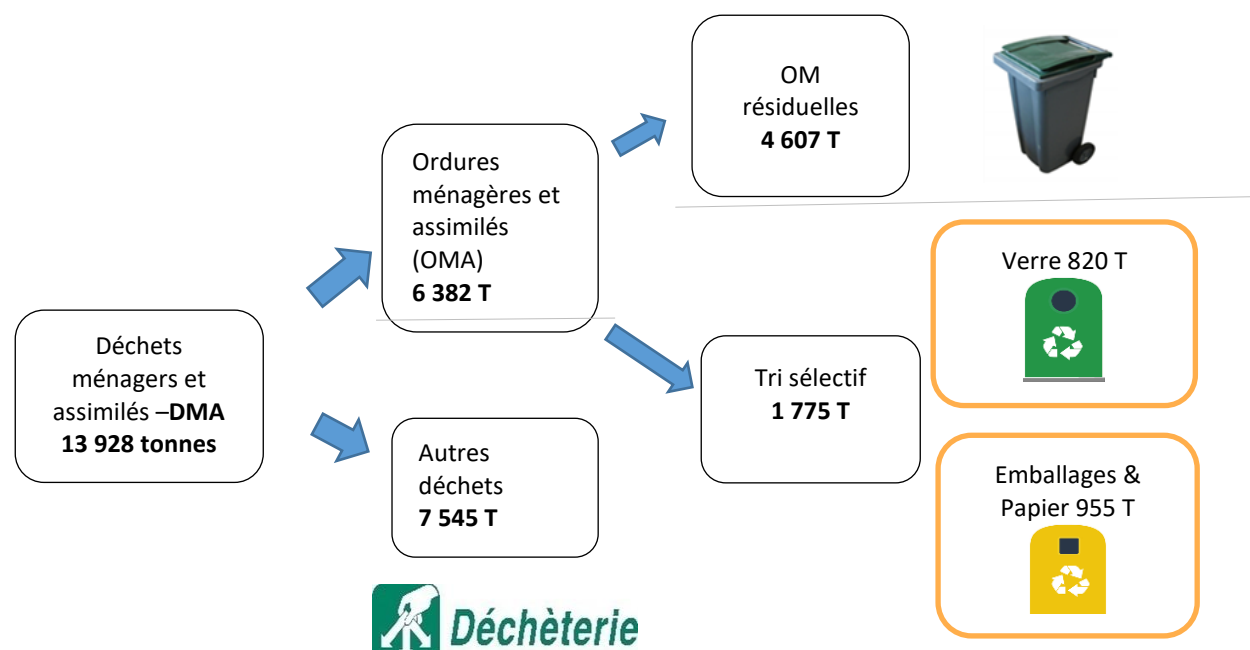


### RATIO PAR HABITANT

Les 7 545 tonnes de déchets collectés en déchèterie au cours de l'année 2022 représentent un ratio de 299 kg/habitant.



# 05. Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés



## EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

COLLECTE	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022-2021
Population totale Insee	25 100	25 112	25 179	25 117	25 233	0,5%
Ordures ménagères résiduelles	4 561	4 555	4 732	4 826	4 607	-4,5%
Collecte sélective (emballages, papier, verre)	1 779	1 753	1 743	1 776	1 775	-0,1%
Déchèterie	6 842	7 470	7 257	8 264	7 545	-8,7%
<b>TOTAL déchets ménagers et assimilés</b>	<b>13 182</b>	<b>13 778</b>	<b>13 732</b>	<b>14 866</b>	<b>13 927</b>	<b>-6,3%</b>

La quantité totale de déchets collectés a diminué de 6.3 % après avoir fortement augmenté en 2021 (+ 8.3 %) particulièrement à la déchèterie (+13.9%). La diminution de 939 tonnes répartit de la manière suivante :



**- 219 tonnes**  
→ ordures ménagères  
résiduelles

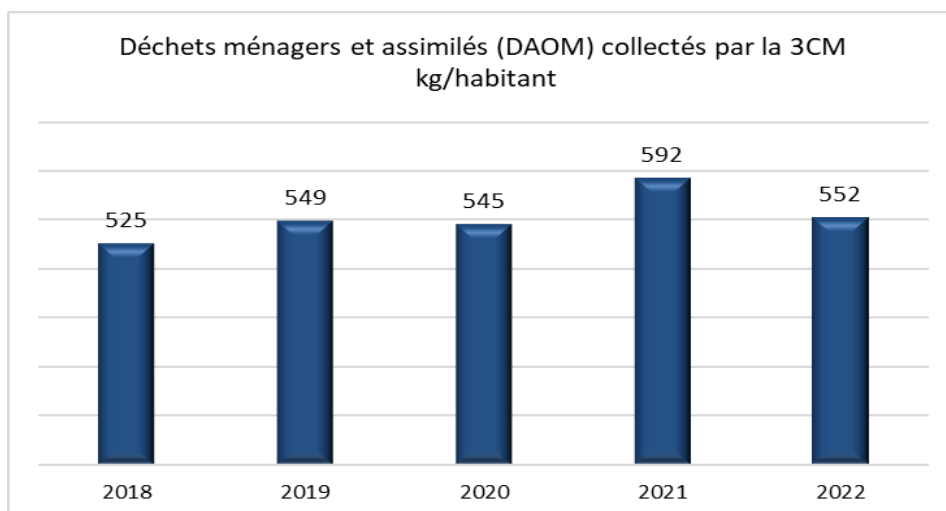


**- 1 tonne**  
→ tri sélectif (2 flux)



**- 719 tonnes**  
→ déchèterie

### EVOLUTION DU RATIO PAR HABITANT



En 2022, l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de la 3CM représente **552 kilos par habitant**, chiffre en diminution de 6.75 % par rapport à 2021.





03

# LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Le traitement des déchets est l'étape après la collecte. Ce terme désigne l'ensemble du processus de distribution d'un déchet en direction du lieu de transformation ou de stockage approprié. Il peut s'agir de :

- valorisation matière (recyclage, compostage...)
- de valorisation énergétique (incinération) ou
- d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes (enfouissement).

## 01. Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la 3CM sont déchargées sur un quai de transfert situé à La Boisse. Elles sont ensuite acheminées en semi-remorque jusqu'au centre de traitement de la Tienne situé à Viriat.

Le traitement des OMr est délégué à ORGANOM, syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers, qui traite les déchets de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Outre la 3CM, les autres collectivités membres sont les suivantes :

- Grand Bourg Agglomération,
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA),
- Communauté de communes de La Dombes,
- Haut-Bugey Agglomération,
- Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP),
- Communauté de communes Bresse et Saône,
- Communauté de communes de Rives-de-l'Ain, Pays du Cerdon,
- Communauté de communes de La Veyle

Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et plus de 342 000 habitants.

Le périmètre du syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain :



Depuis l'été 2015, OVADE, unité de valorisation bio-énergétique des déchets a été mise en service par ORGANOM sur le site de la Tienne à Viriat. Cette usine comprend un tri mécano-biologique des déchets, un procédé de méthanisation et de compostage. A partir des ordures ménagères collectées, le centre de traitement OVADE permet ainsi, de :

- produire du compost riche en matière organique,
- valoriser les matériaux, notamment les métaux ferreux,
- transformer le biogaz en électricité et chaleur.



Grâce à cette usine de traitement, environ 50 % des ordures ménagères sont détournées de l'enfouissement



### TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OMr) DE LA 3CM

Bilan de valorisation 2022 de l'usine OVADE (chiffres ORGANOM)

Tonnage OMR OVADE	Tonnage OMR enfouis	Total OM	Tonnage refus éliminés en CSDU *	Métaux valorisés	Tonnage de compost produit	Tonnage de compost valorisé et utilisé
53 171	3 310	56 481	28 471	727	13 085	14672

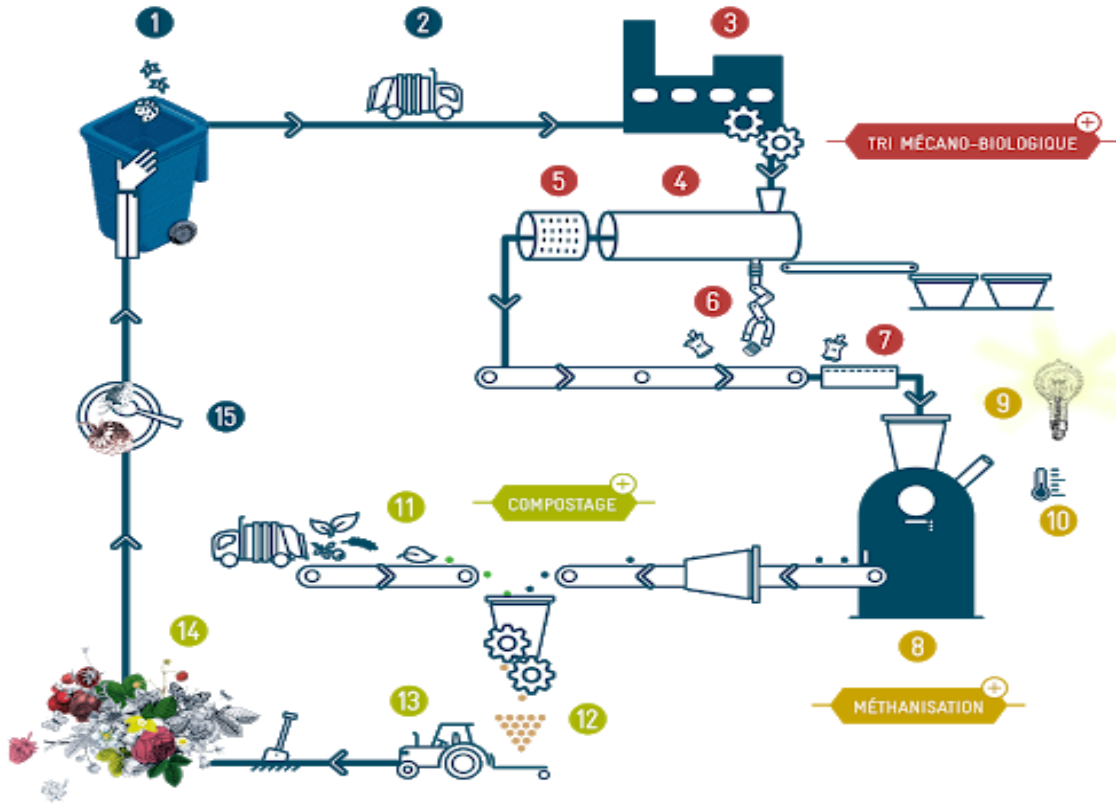
\* CSDU = Centre de Stockage des Déchets Ultimes

#### Valorisation énergétique :

Biogaz = 5 762 404 Nm3

Electricité = 10 833 210 kWh

## Le cycle de valorisation d'OVADE



1. Les ordures ménagères sont déposées dans les poubelles grises.
2. La 3CM collecte le contenu des poubelles grises et vide sur le quai de transfert de La Boisse d'où les déchets sont expédiés à l'usine OVADE.
3. OVADE effectue un tri mécano-biologique pour retirer les indésirables.
4. Le tube malaxeur mélange les déchets biodégradables qui commencent à fermenter.
5. Les cribles rotatifs tournent pour séparer les déchets les plus gros.
6. Le déferrailleur récupère les métaux ferreux.
7. Les tables à rebonds séparent les déchets restants en fonction de leur poids.
8. Le digesteur décompose la matière organique en digestat, source du biogaz et du compost. C'est le principe de la méthanisation.
9. Le biogaz est transformé en électricité.
10. La chaleur dégagée par la combustion du biogaz est réutilisée pour chauffer le digesteur.
11. Des déchets verts issus de déchèteries voisines sont mélangés au digestat afin d'obtenir du compost.
12. Le compost est vendu aux agriculteurs de la région pour fertiliser les sols.
13. Le compost présente de nombreux avantages pour l'agriculteur : fertilisation naturelle, économique etc...
14. Le compost d'OVADE est épandu sur les terres des agriculteurs de la région.
15. Les habitants participent à la réduction des déchets et peuvent profiter de leur propre compost en consommant des fruits et légumes locaux.

# 02. Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

## LES EMBALLAGES

Après la collecte, les emballages ménagers triés par les habitants de la 3CM et déposés dans les points d'apports volontaires sont transportés jusqu'au centre de tri TRIVALO69 à Chassieu. Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des usines consommatrices de matière recyclable. Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri retrouvés dans les emballages) sont orientés vers un incinérateur ou enfouis.



### Les catégories de matériaux expédiés du centre de tri en 2022 et leurs repreneurs.

#### - Les plastiques



PET clair 54.19 t



PEHD 17.62 t - PP 12 t



Films PE 13.3 t

Repreneur



Principaux sites de régénération :

- Plastipack Packaging à Ste Marie la Blanche (21)
- Comptoir des plastiques de l'Ain (Pont d'Ain)
- Paprec Plastique agence de la Loyère (71)

#### - Les métaux



Acier 32.83 t

Aluminium 4.8 t



#### - Les fibreux



5.02 PCNC\* 250.17 t  
\*Papier Cartons Non



5.03 ELA\* 14.5 t  
\*Emballages Liquides



1.02 Gros de magasin 30.94 t  
Papiers-cartons mêlés  
qualité inférieure au PCNC



1.11 Papier 325.66 t  
Papiers-cartons mêlés

Repreneur



Principaux sites de recyclage :

- Saica Paper France à Venizel (02) et Nogent sur Seine (10)
- Essity opérations à Hondouville (27)
- Lucart à Laval sur Vologne (88)
- Altrapapier service à Perlen (Suisse)

## Le refus de tri

Il s'agit de la fraction des déchets non conforme au cahier des charges des recycleurs c'est-à-dire les déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri : objets, verre, emballages en plastique autre que des bouteilles et flacons, vêtements...

### Photos de refus de tri de la 3CM



Sandale, part de pizza, films plastique...



Appareil électrique, emballages souillés par huile moteur...

Le taux de refus des emballages du centre de tri TRIVALO69 a été de 26.59 % en 2021.

Ce taux est en forte diminution par rapport à l'année 2020 (34.12 %) où les emballages étaient triés par le centre de tri DIGITALE de VEOLIA

Ces refus de tri ont été expédiés sur les incinérateurs suivants (valorisation énergétique) :

- Lyon Gerland (69)
- Rillieux-la-Pape (69)
- Bourgoin (38).

## LE VERRE

Le verre ménager, trié par les habitants et déposé dans les colonnes de tri, est quant à lui livré sur l'usine SIBELCO à Andrézieux (Loire). Dans cette usine sont extraits tous les indésirables (métaux, porcelaine...) et le verre est brisé en petits morceaux pour former le calcin. Ce calcin est ensuite expédié à l'usine VERRALIA située à Saint Romain le Puy (Loire) pour être fondu dans les fours verriers et transformé en de nouveaux emballages en verre.



Calcin traité



Fabrication du verre

## 03. Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés sont transportés jusqu'aux centres de traitement adaptés.

Il s'agit en grande majorité de valorisation matière (recyclage, compostage...) mais aussi, pour certains déchets spéciaux de valorisation énergétique (incinération) ou d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes. De nombreux déchets sont repris par des éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT	DESTINATION / REPRENEUR
<b>CARTON</b>	Valorisation matière	PAPREC Chassieu.
<b>BOIS</b>	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu).
<b>FERRAILLE</b>	Valorisation matière	BUTIN TERRIER (01 Dagneux).
<b>GRAVATS</b>	Enfouissement (remblais)	Ain Rhône Granulats (01 Balan ) /DBS (69 Colombier-Saugnieu).
<b>ENCOMBRANTS</b>	Enfouissement	DBS (69 Colombier-Saugnieu) puis centre enfouissement SUEZ à Grenay (38).
<b>MOBILIER</b>	Valorisation matière (bois, ferraille..) et énergétique (incinération)	Filière éco-organisme ECOMOBILIER. 
<b>DECHETS VERTS</b>	Valorisation organique (compost)	STEP des Iles (01 Niévroz) /Dombes Compost (01 Montluel).
<b>PVC</b>	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu)
<b>PLATRE</b>	Valorisation matière	DBS (69 Colombier-Saugnieu).
<b>DDS (déchets diffus spécifiques)</b>	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SARPI La Talaudière (42 La Talaudière) et filière éco-organisme ECODDS. 
<b>APPAREILS ELECTRIQUES</b>	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	Filière éco-organisme ECOSYSTEM. 
<b>HUILE DE VIDANGE</b>	Regénération et valorisation énergétique	Faure (38 Luzinay).
<b>HUILE DE FRITURE</b>	Traitement de l'huile pour fabrication de bio-carburant	OLEO RECYCLING Groupe SARIA;
<b>PILES</b>	Valorisation matière et énergétique	Filière éco-organisme COREPILE; 
<b>LAMPES</b>	Valorisation matière et énergétique	Filière éco-organisme RECYLUM. 
<b>TEXTILES</b>	Réemploi/valorisation matière/enfouissement	Le Relais /Sols'Tisse. Filière éco-organisme REFASHION. 
<b>PNEUS</b>	Valorisation matière (granulats) ou énergétique (cimenterie)	Filière éco-organisme ALIAPUR. 
<b>CARTOUCHES D'ENCRE</b>	Valorisation matière	LVL (44 La Chevrolière).

## ZOOM sur le recyclage des bennes Mobilier



A la déchèterie, 2 bennes sont dédiées à la filière ECOMOBILIER.

ECOMOBILIER est l'éco-organisme à but non lucratif et agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie. Cet éco-organisme collecte les éco-participations qui s'appliquent lors de l'achat de chaque meuble neuf. Ces sommes permettent de financer le réemploi, la collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des déchets. L'éco-participation finance également l'innovation, les incitations et l'information auprès du grand public.

En 2022, la 3CM a collecté 716.4 tonnes de déchets à la déchèterie repris gratuitement par ECOMOBILIER.

### Que fait ECOMOBILIER des déchets collectés ?



**Bois**  
68%

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi, redevenir un meuble.



**Rembourrés**  
20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible** dans les cimenteries.



**Matelas**  
8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**



**Métaux**  
2%

**Recyclables indéfiniment** et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits



**Plastiques**  
1%

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**



**Couettes et oreillers**  
1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés **en énergie**



# 04

## LES INDICATEURS FINANCIERS

# 01. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

COMPETENCES 3CM	MODE D'EXPLOITATION	PRESTAIRE
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>		
Collecte	Régie	SO
Traitement	Délégation	Syndicat ORGANOM
<b>Collecte sélective (emballages, papier, verre)</b>		
Collecte (emballages, papier)	Prestations de service	ECODECHETS
Collecte (verre)	Prestations de service	GUERIN
Tri, conditionnement (emballages et papier)	Prestations de service	PAPREC
<b>Déchèterie</b>		
Exploitation du site	Régie	SO
Collecte et traitement des déchets	Prestations de service	TRIGENIUM pour les déchets banals SARPI pour les déchets spéciaux

Le service de gestion des déchets est composé de :

- 6 agents dédiés à la collecte des ordures ménagères (2 équipes de 3 agents)
- 1 agent dédié à l'entretien des aires de tri (ramasse des dépôts sauvages et lavage des bornes)
- 3 gardiens de déchèterie
- 1 agent polyvalent
- 1 chef d'équipe
- 1 directeur

Sur le plan technique, le service de gestion des déchets peut compter sur les véhicules suivants :

- 4 bennes à ordures ménagères (2 véhicules titulaires et 2 véhicules « mulet » pour assurer la continuité du service) mis en circulation en 2016, 2012, 2003 et 1999.
- 1 camion-grue mis en circulation en 1991.
- 2 véhicules fourgons mis en circulation en 2008 et 2018.

## 02. Coût du service 2022

TABLEAU SIMPLIFIE DE REPARTITION DES COUTS

Postes de coûts	Montant des prestations( € HT) exercice 2020	Montant des prestations( € HT) exercice 2021	Montant des prestations( € HT) exercice 2022
<b>Ordures ménagères</b>			
Collecte	387 985 €	399 240 €	416 990 €
Traitement des ordures ménagères par ORGANOM	548 317 €	620 269 €	609 959 €
Contribution à l'habitant versée à ORGANOM	271 933 €	296 381 €	322 982 €
<b>Collecte sélective (emballages, papier, verre)</b>			
Collecte des emballages et papier	113 168 €	113 818 €	120 511 €
Collecte du verre	36 962 €	36 535 €	37 869 €
Tri, conditionnement des emballages et papier	126 421 €	138 257 €	208 900 €
<b>Déchèterie</b>			
Haut de quai (gardiennage, bâtiments, amortissements...)	199 007 €	217 312 €	215 258 €
Transport et traitement des déchets banals	291 145 €	358 614 €	335 313 €
Transport et traitement des déchets spéciaux	37 081 €	34 029 €	31 366 €
<b>Autres charges</b>			
Charges de structure, communication prévention, amortissements...	269 002 €	301 871 €	342 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 281 021 €</b>	<b>2 516 326 €</b>	<b>2 641 148 €</b>

Le coût HT global du service a augmenté de 124 822 € en 2022 par rapport à 2021 (+5 %)

Les plus fortes augmentations sont constatées sur les postes suivants :

— Tri des emballages et papier : + 70 643 €.

Cette augmentation est due au tarif de tri appliqué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans le cadre du nouveau marché avec l'entreprise PAPREC (augmentation de tarif de 68 % par rapport au marché précédent). Cette différence de tarif s'explique notamment par le tri de tous les emballages et papiers fait par l'usine TRIVALO69 de Chassieu ce qui 'était pas le cas du centre de tri DIGITALE à Rillieux la Pape, construit avant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

— Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 26 601 €

Cette augmentation s'explique par l'augmentation d'un euro de la contribution à l'habitant : 12.80 €/habitant en 2021 vs 11.80 € en 2021.

— L'augmentation du poste « Autres charges » (40 392 €) dû principalement à la logistique mise en œuvre pour la distribution des bacs de tri (personnel, location de véhicules).

Il est à noter que le poste « Traitement des ordures ménagères » a seulement diminué de 10 310 euros (- 1.7 %) malgré la forte diminution des tonnages (- 219 tonnes soit – 4.5 %) en raison de l’augmentation du tarif de traitement des ordures ménagères appliqué par le syndicat de traitement ORGANOM (130.83 €/t en 2022 contre 125.60 €/t en 2021).

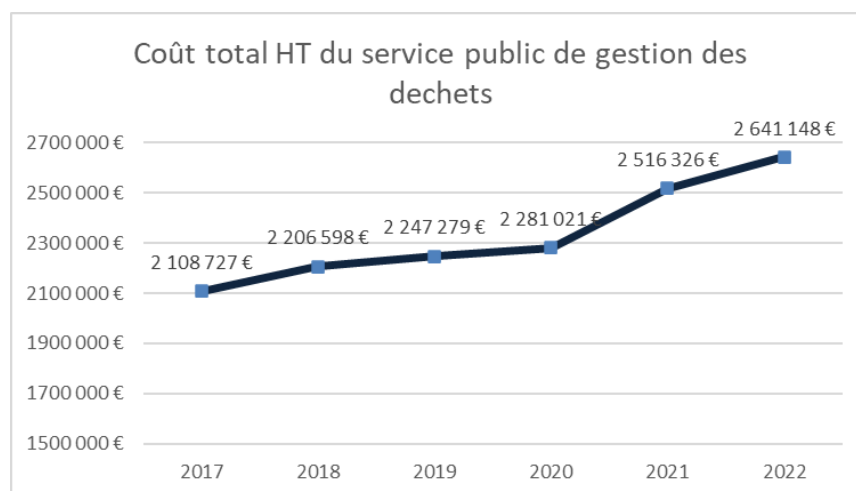
La répartition des coûts 2022 du SPGD de la 3CM est détaillée dans les matrices « Comptacoût » en annexe à ce rapport. Cette méthode de comptabilité analytique permet de classer les dépenses et recettes par flux de déchets.

Sont joints en annexes à ce rapport :

- La matrice des coûts agrégés,
- La matrice des coûts à la tonne,
- La matrice des coûts à l’habitant.

La matrice comptacoût 2022 de la 3CM a été validée le 25 mai 2023 par le cabinet d’étude AWIPLAN, diligenté par l’ADEME.

### EVOLUTION DU COUT TOTAL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS



Le coût total du SPGD a augmenté de 25.3 % entre 2017 et 2022.

## 03. Recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Origine des recettes	2022	2021	2020
Vente des matières issues du tri des emballages	83 044 €	78 507 €	12 946 €
Vente du papier	77 988 €	33 099 €	21 872 €
Vente du verre	23 219 €	16 994 €	23 346 €
Vente du carton et de la ferraille issus de la déchèterie	87 328 €	85 579 €	44 613 €
<b>Total des ventes perçues</b>	<b>271 579 €</b>	<b>214 179 €</b>	<b>102 777 €</b>

Les recettes de vente de matière ont fortement augmenté en 2022 (+ 26.8 %) après avoir déjà fortement augmenté en 2021.

Deux facteurs principaux expliquent cette augmentation de recettes :

- La forte augmentation des cours de reprise du papier due à une baisse de la production (en raison de fermetures de site), d'un rebond de la demande après l'épisode COVID et de nouveaux usages concurrents (la fin du « tout plastique » dans certains secteurs crée de nouveaux besoins : gobelets, couverts, emballages en papier...)
- L'augmentation du prix de reprise du verre qui revient son niveau de 2020

Les recettes de vente de carton et de ferraille de la déchèterie ainsi que celles issues de la vente des matériaux issus du tri des emballages restent élevées en raison notamment pour ces derniers d'un cours de reprise élevé du plastique.

Le cours de reprise du plastique PET Clair devraient rester élevés du fait de l'obligation induite par un décret de décembre 2021 en application de la loi AGECE qui définit les taux d'incorporation de plastique recyclé dans les bouteilles pour boissons en 2025 (25 %) et 2030 (30 %).

## 04. Soutiens financiers des éco-organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L541.10 du code de l'environnement.

La première filière nationale et réglementée de responsabilité élargie des producteurs a été mise en place pour la collecte des emballages ménagers en 1992. Des dispositifs similaires ont été ensuite instaurés pour d'autres produits usagés tels que, les papiers, les équipements électriques et électroniques (EEE), les meubles, les piles et accumulateurs, les pneumatiques... On compte en France une vingtaine de filières à REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement.

En 2022, la 3CM a perçu 357 661 € des éco-organismes :

ORGANISMES	Motif du soutien	Soutien perçus en 2022	Soutien perçus en 2021	Commentaires
OCAD3E	Collecte des DEEE	19 607 €	19 785 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme OCAD3E prend en charge la collecte et le traitement des appareils électriques de la déchèterie
ECODDS	Collecte des DDS	1 815 €	2 640 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECODDS prend en charge la collecte et le traitement d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques de la déchèterie (peinture, colle, solvants, acides...)
ECOMOBILIER	Collecte du mobilier	14 666 €	21 356 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECOMOBILIER prend en charge la collecte et la traitement des bennes "mobilier" de la déchèterie
ECO-TLC	Collecte des textiles	2 475 €	2 485 €	La collecte et le traitement des TLC sont assurés par des opérateurs agréés par ECOTLC. Ces prestations ne font pas l'objet de facturation à la collectivité.
CITEO	Collecte du papier et des emballages	309 159 €	216 126 €	Le montant versé en 2022 est basé sur les quantités d'emballages, papier et verre recyclés en 2021 qui ont été exceptionnellement élevées en raison du déstockage du centre de tri VEOLIA qui avait pris du retard dans sa prestation de tri en 2021. Chaque catégorie d'emballages fait l'objet d'un soutien financier différencié.
CITEO	Soutien AAP ETC	9 939 €	0 €	Soutien versé par CITEO pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri en octobre 2021 et le passage à un tri multimatériaux (emballages et apiers en mélange)
<b>Total des soutiens perçus</b>		<b>357 661 €</b>	262 391 €	Augmentation de %

Le soutien financier de CITEO diminuera en 2023 car le tonnage d'emballages recyclé en 2022 est inférieur à celui de 2021. Celui-ci devrait toutefois fortement augmenter à partir de 2024 sous l'effet de l'augmentation des quantités d'emballages et apiers envoyés au centre de tri suite à la nouvelle organisation de collecte des déchets mise en œuvre en janvier 2023.

## 05. Financement détaillé du service

	2020	2021	2022
Coût total € HT	2 281 021 €	2 516 326 €	<b>2 641 148 €</b>
TVA acquittée	171 534 €	185 624 €	182 923 €
<b>Coût Total € TTC</b>	<b>2 452 555 €</b>	<b>2 701 950 €</b>	<b>2 824 071 €</b>
Revente matériaux	102 777 €	214 179 €	271 579 €
Soutiens des éco-organismes	241 533 €	262 391 €	357 661 €
Autres	4 400 €	0 €	0 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>348 710 €</b>	<b>476 570 €</b>	<b>629 240 €</b>
Entrées déchèterie	23 405 €	36 100 €	32 395 €
Redevance spéciale	90 201 €	93 340 €	93 792 €
TEOM	1 841 933 €	1 981 835 €	2 337 109 €
<b>Total taxes et redevances</b>	<b>1 955 539 €</b>	<b>2 111 275 €</b>	<b>2 463 296 €</b>
Compensation budget général	148 306 €	114 105 €	<b>-268 465 €</b>
Taux de couverture TEOM	75%	73%	<b>83%</b>

Au global, le coût du service pour l'année 2022 s'élève à 2 824 071 € TTC, montant en augmentation de 122 121 € par rapport à 2021 (+ 4.5 %).

Les recettes liées au tri ont, elles, augmenté au global de 152 670 €.

## 06. Indicateurs de coûts

### COUTS COMPLETS A LA TONNE

Le coût complet à la tonne correspond à l'ensemble des charges (structure, prévention, collecte, traitement...) ramené à la tonne collectée.

	3CM 2022	Coût complet médian Référentiel ADEME 2019 *
<b>Coût complet OMr € HT/T</b>	<b>306,9 €</b>	<b>274,0 €</b>
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 213 et 335 €/T</i>
<b>Coût complet verre € HT /T</b>	<b>73,5 €</b>	<b>67,0 €</b>
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 46 et 108 €/T</i>
<b>Coût complet emballages et papier € /T /an</b>	<b>539,5 €</b>	<b>419,0 €</b>
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 305 et 607 €/T</i>
<b>Coût complet déchèterie €/T (hors gravats)</b>	<b>116,2 €</b>	<b>123 €</b>
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 93 et 191 €/T</i>
*Coût de référence pour habitat mixte-rural (typologie 3CM)		

### COUTS AIDES A LA TONNE

Le coût aidé à la tonne correspond au coût complet moins les recettes issues des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et les aides, le tout ramené à la tonne.

Il s'agit donc du coût à la tonne restant à la charge de la collectivité après déduction des aides et soutiens perçus.

	3CM 2021
<b>Coût aidé OMr € HT /T</b>	<b>286,18 €</b>
<b>Coût aidé verre € HT /T</b>	<b>40,36 €</b>
<b>Coût aidé emballages et papier € HT /T</b>	<b>65,89 €</b>
<b>Coût aidé déchèterie € HT/T (hors gravats)</b>	<b>91,75 €</b>
<b>Coût aidé tous flux € HT/T (hors gravats)</b>	<b>179,38 €</b>

Ce tableau illustre l'intérêt financier du tri, le coût aidé à la tonne des ordures ménagères étant plus de six fois supérieur à celui du flux « emballages/papier » et plus de neuf fois supérieur à celui du verre.

Le coût élevé de la collecte du tri sélectif (verre, emballages et papier) est compensé par les recettes liées à ces typologies de déchets (ventes de matériaux et soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO).

### COUT AIDE A L'HABITANT

#### Le coût aidé à l'habitant

*Ensemble des charges (structure, collecte, traitement...) moins les ventes de matériaux, les soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et les aides.*

*Il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus.*



Le coût aidé HT tous flux de la 3CM pour l'année 2022 est de 79.7 €/habitant (80.8 €/habitant en 2021).

Pour les collectivités de typologie « mixte à dominante rurale », le coût aidé médian en région AURA est de 92 € HT /habitant :

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 3 : Coût aidé en €HT/hab. tous flux par type d'habitat – Auvergne Rhône-Alpes 2019

Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Sur la région
Nb de collectivités	6	27	9	9	10	61***
Coût aidé tous flux €HT/hab. (médiane)	83	92	89	97	139	90.8*
50 % des collectivités	Entre 72 et 110	Entre 76 et 104	Entre 72 et 95	Entre 94 et 101	Entre 133 et 155	Entre 79 et 113
80 % des collectivités	Entre 69 et 121	Entre 70 et 116	Entre 61 et 109	Entre 76 et 105	Entre 129 et 258	Entre 72 et 138
Référentiel ADEME <sup>1</sup> 2016 : nb collectivités	126	115	33	48	29	351
Référentiel ADEME 2016 : coût aidé tous flux en €HT/hab.	75 (64 à 87)**	86 (73 à 100)**	93 (85 à 100)**	89 (81 à 102)**	147 (118 à 176)**	92.5 (72 à 102)**

\* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

\*\* : résultats pour 50 % des collectivités

\*\*\* : 2 matrices en demande de validation non intégrées

Tableau extrait du Référentiel AURA des coûts 2019 de la gestion des déchets publié par l'ADEME (janvier 2021).

A l'échelle nationale, le coût aidé HT médian des collectivités de typologie mixte à dominante rurale est de 85.9 € HT/habitant :



Tableau extrait du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (édition 2019)

# ANNEXE 1

## Matrice 2022 des coûts agrégés du service public de gestion des déchets de la 3CM

**Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2022**  
**Coûts HT**

Année 2022 Montants HT		Flux de déchets					Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif		Textiles	
<b>Ratio en kg collecté par habitant desservi</b>		183	32	38	218		7		
<b>Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité</b>		183	32	38	218		7		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	50 715	4 024	33 748	46 999	2 611	138 097	
		Communication	9 458	145	14 362	4 400		350	
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>60 173</b>	<b>4 169</b>	<b>48 110</b>	<b>51 399</b>	<b>2 611</b>	<b>350</b>	<b>166 812</b>
	Techniques	Prévention	4 224			2 482			6 706
		Collecte et pré-collecte							
		Pré-collecte		15 806	137 229				153 035
		Collecte	416 990	37 869	120 511	215 258			790 628
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>416 990</b>	<b>53 675</b>	<b>257 740</b>	<b>215 258</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>943 663</b>
		Transfert/Transport							
		Traitement des déchets non dangereux	322 982		208 900				531 882
		Tri et conditionnement				8 733			8 733
		Stockage de déchets non dangereux					8 556		8 556
		Tri et conditionnement							
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>322 982</b>	<b>---</b>	<b>208 900</b>	<b>8 733</b>	<b>8 556</b>	<b>---</b>	<b>549 171</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				31 366			31 366
		Autres charges		2 442	453	4 650			7 545
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				326 580			326 580
	<b>TOTAL Techniques</b>	<b>744 196</b>	<b>56 117</b>	<b>467 093</b>	<b>589 069</b>	<b>8 556</b>	<b>---</b>	<b>1 865 031</b>	
	<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les</b>		<b>804 369</b>	<b>60 286</b>	<b>515 203</b>	<b>640 468</b>	<b>11 167</b>	<b>350</b>	<b>2 031 843</b>
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non		609 569						609 569
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		23 219	161 032	87 328		271 579	
		Compost							
		Energie							
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>---</b>	<b>23 219</b>	<b>161 032</b>	<b>87 328</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>271 579</b>
		Prestations à des tiers							
	Autres produits								
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>---</b>	<b>23 219</b>	<b>161 032</b>	<b>87 328</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>271 579</b>	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	2 954	8 023	308 119	36 090		2 475	357 661
	Aides	Reprises des subventions d'investissement							
Subventions de fonctionnement									
Aides à l'emploi									
<b>TOTAL Aides</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>		
<b>TOTAL Produits</b>		<b>2 954</b>	<b>31 242</b>	<b>469 151</b>	<b>123 418</b>	<b>---</b>	<b>2 475</b>	<b>629 240</b>	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		114 314	3 057	29 180	34 600	1 508	182 659	
	Financement déchets direct	TEOM	2 337 109						2 337 109
		REOM							
		Redevance spéciale & facturations usagers	93 792			32 395			126 187
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>2 430 901</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>32 395</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>2 463 296</b>
	Contribution des collectivités								
<b>TOTAL Financement déchets</b>		<b>2 430 901</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>32 395</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>2 463 296</b>	

Tableau de synthèse	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	
Coût complet		60 286	515 203	640 468	11 167	350
Coût technique	1 413 938	37 067	354 171	553 140	11 167	350
Coût partagé	1 410 984	29 044	46 052	517 050	11 167	-2 125
Coût aidé HT	1 410 984	29 044	46 052	517 050	11 167	-2 125
TVA acquittée	114 314	3 057	29 180	34 600	1 508	
Coût aidé TTC	1 525 298	32 101	75 232	551 650	12 675	-2 125
Financement déchets						

# ANNEXE 2

## Matrice 2022 des coûts agrégés par tonne du service public de gestion des déchets de la 3CM

**Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2022**  
**Coûts HT par tonne**

Année 2022 Montants HT par tonne		Flux de déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles		
<b>Ratio en kg collecté par habitant desservi</b>		183	32	38	218		7		
<b>Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité</b>		183	32	38	218		7	478	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	11	5	35	9	0	---	12
		Communication	2	0	15	1	---	2	2
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>50</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
	Techniques	Prévention	1	---	---	0	---	---	1
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	19	144	---	---	---	86
		Collecte	91	46	126	39	---	---	66
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>91</b>	<b>65</b>	<b>270</b>	<b>39</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>79</b>
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	70	---	219	---	---	---	96
		Tri et conditionnement	---	---	---	2	---	---	2
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	1	---	1
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>70</b>	<b>---</b>	<b>219</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>---</b>	<b>50</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	6	---	---	6
		Autres charges	---	3	0	1	---	---	1
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	59	---	---	59
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>162</b>	<b>68</b>	<b>489</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>---</b>	<b>157</b>
		<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les</b>	<b>175</b>	<b>74</b>	<b>539</b>	<b>116</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>168</b>
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non		132	---	---	---	---	---	132	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	28	169	16	---	---	37
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>---</b>	<b>28</b>	<b>169</b>	<b>16</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>37</b>
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>---</b>	<b>28</b>	<b>169</b>	<b>16</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>37</b>	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1	10	323	7	---	14	30
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	---	---	---	---	---	---	---
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
<b>TOTAL Aides</b>		<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	
<b>TOTAL Produits</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>491</b>	<b>22</b>	<b>---</b>	<b>14</b>	<b>52</b>		
Montant de la TVA acquittée		25	4	31	6	0	---	15	
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	TEOM	507	---	---	---	---	507	
		REOM	---	---	---	---	---	---	
		Redevance spéciale & facturations usagers	20	---	---	6	---	---	12
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>528</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>6</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>243</b>
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
<b>TOTAL Financement déchets</b>	<b>528</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>6</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>243</b>		

Année 2022 Montants HT par tonne		Flux de déchets						Total
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet			74	539	116	1	2	
Coût technique		307	45	371	100		2	196
Coût partagé		306	35	48	94		-12	167
Coût aidé HT		306	35	48	94		-12	167
TVA acquittée		25	4	31	6			15
Coût aidé TTC		331	39	79	100		-12	182
Financement déchets								204

# **ANNEXE 3**

## **Matrice des coûts agrégés par habitant 2021 du service public de gestion des déchets de la 3CM**

**Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2022**  
**Coûts HT par habitant**

Année 2022 Montants HT par habitant		Flux de déchets					Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif		Textiles	
<b>Ratio en kg collecté par habitant desservi</b>		183	32	38	218		7		
<b>Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité</b>		183	32	38	218		478		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2	0	1	2	0	---	5
		Communication	0,37	0,01	0,57	0,17	---	0,01	1,14
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>2,38</b>	<b>0,17</b>	<b>1,91</b>	<b>2,04</b>	<b>0,10</b>	<b>0,01</b>	<b>6,61</b>
	Techniques	Prévention	0,17	---	---	0,10	---	---	0,27
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	0,63	5,44	---	---	---	6,06
		Collecte	16,53	1,50	4,78	8,53	---	---	31,33
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>16,53</b>	<b>2,13</b>	<b>10,21</b>	<b>8,53</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>37,40</b>
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	12,80	---	8,28	---	---	---	21,08
		Tri et conditionnement	---	---	---	0,35	---	---	0,35
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	0,34	---	0,34
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>12,80</b>	<b>---</b>	<b>8,28</b>	<b>0,35</b>	<b>0,34</b>	<b>---</b>	<b>21,76</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,24	---	---	1,24
		Autres charges	---	0,10	0,02	0,18	---	---	0,30
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	12,94	---	---	12,94
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>29,49</b>	<b>2,22</b>	<b>18,51</b>	<b>23,35</b>	<b>0,34</b>	<b>---</b>	<b>73,91</b>
		<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les</b>	<b>31,88</b>	<b>2,39</b>	<b>20,42</b>	<b>25,38</b>	<b>0,44</b>	<b>0,01</b>	<b>80,52</b>
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non		24,16	---	---	---	---	---
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	0,92	6,38	3,46	---	---	10,76
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>---</b>	<b>0,92</b>	<b>6,38</b>	<b>3,46</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>10,76</b>
	Soutiens	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Industriels</b>	<b>---</b>	<b>0,92</b>	<b>6,38</b>	<b>3,46</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>10,76</b>
		Soutiens des éco-organismes	0,12	0,32	12,21	1,43	---	0,10	14,17
		<b>TOTAL Soutiens</b>	<b>0,12</b>	<b>0,32</b>	<b>12,21</b>	<b>1,43</b>	<b>---</b>	<b>0,10</b>	<b>14,17</b>
Aides	Reprises des subventions d'investissement	---	---	---	---	---	---	---	
	Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---	---	
	Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	---	
	<b>TOTAL Aides</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	
<b>TOTAL Produits</b>		<b>0,12</b>	<b>1,24</b>	<b>18,59</b>	<b>4,89</b>	<b>---</b>	<b>0,10</b>	<b>24,94</b>	
Montant de la TVA acquittée		4,53	0,12	1,16	1,37	0,06	---	7,24	
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	TEOM	92,62	---	---	---	---	---	92,62
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	3,72	---	---	1,28	---	---	5,00
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>96,34</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>1,28</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>97,62</b>
	Contribution des collectivités	---	---	---	---	---	---	---	
<b>TOTAL Financement déchets</b>		<b>96,34</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>1,28</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>97,62</b>	

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets					Total	
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif		Textiles
Coût complet		2,39	20,42	25,38	0,44	0,01	
Coût technique	56,04	1,47	14,04	21,92	0,44	0,01	93,92
Coût partagé	55,92	1,15	1,83	20,49	0,44	-0,08	79,74
Coût aidé HT	55,92	1,15	1,83	20,49	0,44	-0,08	79,74
TVA acquittée	4,53	0,12	1,16	1,37	0,06	---	7,24
Coût aidé TTC	60,45	1,27	2,98	21,86	0,50	-0,08	86,98
Financement déchets							97,62

